



# BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



Centre de services – MRC Dunham

25 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022



## Nouvelles organisationnelles

### *Campagne de sécurité dans le transport scolaire – M'as-tu vu?*

Jusqu'au 11 février, la Sûreté du Québec, en collaboration avec la Fédération des transporteurs par autobus, mobilise tous les usagers de la route, le réseau scolaire, les écoliers et leurs parents dans le cadre de la [Campagne M'as-tu vu?](#)

La sécurité aux abords des écoles, dans les zones scolaires et lors du transport scolaire, c'est l'affaire de tous!

## Sécurité routière

Le 25 janvier 2022, un résident de Granby a reçu un constat d'infraction de 494\$, car il a remis en circulation son véhicule alors qu'il l'avait remisé, en plus de recevoir un autre constat de 519\$, car il n'avait pas contracté l'assurance obligatoire de responsabilité.

Le 26 janvier, l'équipe IMPACT a été active à Lac-Brome, à Cowansville et à Farnham. Lors de leurs opérations, ce sont 14 constats d'infraction qui ont été remis pour non-respect de la limite de vitesse.

Toujours le 26 janvier, à Farnham, suite à l'interception d'un homme de St-Jean-sur-Richelieu pour une infraction au *Code de la sécurité routière*, ce dernier fut arrêté et gardé détenu, car il avait plusieurs mandats d'arrestation dans des dossiers de Saint-Jean-sur-Richelieu d'émis contre lui.

Le même jour, un homme de Farnham a reçu un constat d'infraction de 494\$, car il a conduit un véhicule alors qu'il faisait l'objet d'une sanction.





# BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



## Centre de services – MRC Dunham

25 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022

Le samedi 29 janvier, les patrouilleurs motoneigistes ont été présents dans et aux abords des sentiers de motoneige du secteur de Cowansville. Lors de cette sortie, 18 conducteurs de motoneiges et 4 conducteurs de VTT ont été interpellés et sensibilisés. Aucun constat d'infraction n'a été délivré.

### Enquêtes criminelles

Le 25 janvier, les patrouilleurs se sont rendus à une propriété de la rue Louis-Joseph Papineau, à Cowansville, afin d'intervenir concernant le vol d'une remorque d'un entrepreneur contenant plusieurs outils. Sur la remorque volée, il y a une inscription Urban Blu inc.

Toujours le 25 janvier, il y a eu un incendie dans un conteneur à débris de matériaux de construction de la rue Louis-Joseph Papineau, à Cowansville. La cause de l'incendie est indéterminée pour le moment.

Les 26 et 28 janvier, les policiers sont intervenus sur des vols de catalyseurs de véhicules survenus dans la région de Bedford et de Farnham.

Au cours de la nuit du 28 janvier, un homme de Farnham s'est fait interpellé par les policiers. Suite à des vérifications, il s'est avéré que l'individu avait un couvre-feu à respecter. L'homme fut remis en liberté en attendant la suite des procédures judiciaires. Il devrait faire face ultérieurement à des accusations en matière de bris de condition.

Pendant la nuit du 30 janvier, il y a eu un vol d'une génératrice dans un cabanon sur le chemin Knowlton, à Lac-Brome. L'enquête est en cours dans ce dossier.





# BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



Centre de services – MRC Dunham

25 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022

## Prévention

Le 28 janvier, alors qu'une dame marchait sur le Lac Davignon avec son chien à la hauteur du pont Mackinnon, la glace a cédé sous son poids. Un riverain a vu la scène se produire et est allé porter secours à la dame et son chien. À l'aide d'une corde, il a réussi à extirper la dame des eaux glaciales. La victime a été prise en charge par les ambulanciers et on ne craint pas pour sa vie. La SPA des Cantons s'est aussi déplacée sur les lieux pour s'occuper du chien. La Sûreté du Québec rappelle d'être prudent lorsque vous vous aventurez sur les plans d'eau en période hivernale.

### *Vérification des commerces*

Plus de 80 commerces de la MRC ont été vérifiés dans les nuits du 27 au 31 janvier. Lors de ces vérifications, les patrouilleurs s'assurent que les portes sont bien fermées et barrées et qu'il ne se trouve pas d'objet de valeur à la vue pouvant inciter le vol. Un document est laissé dans la porte afin de signaler cette visite de courtoisie.

### *Rappel : interdiction de stationnement de nuit*

La Sûreté du Québec rappelle qu'en vertu de la réglementation municipale sur le règlement concernant la circulation et le stationnement, l'art. 47 stipule qu'il est interdit de se stationner dans les rues du 15 novembre au 31 mars, entre 23 h et 7 h. Un constat d'infraction de 44\$ est applicable à ceux qui ne respectent pas cette interdiction.

